AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-2-66 466545

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES

(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.

C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL

15 F

Bulletin N° 64 de Janvier 1966 - 31 janvier 1966

ABONNEMENTS POUR 1966

Un certain nombre d'abonnés n'ont pas encore effectué leur versement au titre de 1966. Nous les invitons à le faire le plus rapidement possible. En effet, tous les abonnements non renouvelés à la date du 28 février seront suspendus à partir de mars.

D'autre part, une campagne de traitements formant un tout dans lequel les premières applications ont en général un caractère primordial, la Station n'enregistrera plus de nouveaux abonnements au titre de 1966 après le 31 mars. Tout abonnement souscrit après cette date sera mis en instance jusqu'au début de 1967 et sera servi pendant l'année 1967, sous réserve des variations de tarif pouvant intervenir entre temps.

Nous rappelons les tarifs actuels:

- 1 exemplaire de chaque bulletin et de chaque numéro de "Phytoma": 15Fr par an
- plusieurs exemplaires de chaque bulletin et 1 seul de "Phytoma": 15Fr par an + 5Fr par an pour chaque exemplaire supplémentaire du bulletin servi régulièrement sous la même enveloppe.
- tarif "collectivités" 1°- 1 seul exemplaire de "Phytoma" au siège de l'organisation avec 1 ou plusieurs exemplaires du bulletin: tarif ci-dessus
  2°- 1 exemplaire de chaque bulletin, sans Phytoma, expédié sous enveloppe séparée à chaque adhérent: 10Fr par adhérent. Ces abonnements ne peuvent être enregistrés à ce tarif que si la liste globale nous en est adressée par l'organisation elle-même.

Tous les versements doivent être effectués par versement ou virement au:

C.C.P. 9430-12 LYON
Régisseur recettes Protection
des Végétaux, 4 place Gensoul, LYON

Afin d'éviter tout retard dans l'acheminement du bulletin, mentionner sur le talon du chèque qui nous est destiné:

- nom, prénom, numéro de l'abonnement antérieur, adresse dans votre localité, lieu-dit ou quartier, commune et le cas échéant, bureau de poste desservant cette commune, département ou numéro de ce département.

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

S'ils ne dispensent pas des traitements de printemps et d'été, les traitements d'hiver permettent cependant de réduire les invasions précoces et massives de certains ravageurs en les attaquant sous leurs formes hivernantes (cochenilles, oeufs de pucerons, de divers papillons, de psylles, d'acariens, etc...). La suppression temporaire de ces traitements ne peut être envisagée que dans les vergers en très bon état sanitaire.

Dans les zones contaminées par les cochenilles (Pou de San José et cochenille du mûrier) et délimitées par la règlementation en vigueur, le traitement d'hiver est obligatoire. Dans la région lyonnaise, les groseilliers et cassissiers fréquemment très contaminés par le Pou de San José, doivent faire l'objet du même traitement que les arbres fruitiers.

Le choix des produits sera dicté par l'état sanitaire des vergers et les principaux parasites à combattre:

- Les huiles de goudron ou huiles d'anthracène, réservées pour le nettoyage des arbres envahis de mousses ou de lichens; elles détruisent également les oeufs de certains pucerons et de la cheimatobie. Leur dose d'utilisation varie de 4 à 7,5% suivant les essences fruitières et les parasites à combattre.
- Les huiles de pétrole sont efficaces contre les cochenilles à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hl.
- Les colorants nitrés (ou dinitrocresols) plus ovicides (oeufs de pucerons, de papillons divers) que décapants sont appliqués à des doses de 0,75 à 1l 5 par hl suivant la teneur (40 à 80%) de la spécialité utilisée.
- Les huiles jaunes d'anthracène (huile + colorant) détruisent les oeufs de pucerons et de papillons, les cochenilles lécanines, le phytopte du poirier, les mousses et lichens.
- Les huiles jaunes de pétrole (huile + colorant), à la dose moyenne de 2% sont actives contre les chenilles d'hyponomeute, les cochenilles, les oeufs de pucerons, de papillons, d'acariens.
- Les oléoparathions, oléomalathions (huile de pétrole + parathion ou malathion) d'action voisine de celle des huiles jaunes de pétrole, peuvent être employées sans risque de brûlures très près du départ de la végétation aux doses respectives de 1l 5 et 3l de produit commercial par hl.
- Les produits cupriques - Bien que ne faisant pas partie à proprement parler de l'arsenal des traitements d'hiver, l'éventualité d'un printemps précoce nous incite à les citer dès maintenant. Appliqués dès les premières manifestations du débourrement sur pêcher et abricotier, ils viseront particulièrement la cloque et le monilia.

Conditions d'application - Un pulvérisateur à forte pression (au moins 10kg) permettra de mouiller complètement l'arbre en partant du tronc et en remontant vers l'extrémité des brindilles. La meilleure action sur les formes hivernales sera obtenue à la fin de l'hiver, en évitant toutefois les périodes de gelée, de pluie ou de vent; mais pas trop tard cependant surtout sur pêcher et abricotier, rapidement sensibles aux huiles aux doses hivernales dès le premier réveil de la végétation.

Mesures d'hygiène générale - Complément des traitements très important et dans certains cas indispensable (Monilia de l'abricotier) elles consistent principalement dans la suppression des nids de chenilles, pousses mortes, rameaux chancreux et fruits momifiés, sources d'importantes contaminations. On désinfectera également les plaies importantes avec une solution de sulfate de cuivre à 2% ou un mastic à base d'oxyquinoléate de cuivre ou d'oxyde de mercure.

Les feuilles tavelées doivent être enfouies dans la mesure du possible.

Enfin, et principalement après la saison particulièrement humide que nous venons de traverser, le drainage des vergers, en évitant les phénomènes d'asphyxie des racines ou ultérieurement l'excès d'alimentation en eau, peut revêtir cette année un rôle primordial vis à vis de la santé des arbres et de la conservation des fruits à pépins.

.../

LE CLIMAT DE L'ANNEE 1965

Dans le tableau ci-dessous, relatif à la Station de Lyon-Gerland, les chiffres de chaque mois et de l'année sont comparés (écarts) à la moyenne des années antérieures, moyenne couramment appelée "normale".

Ainsi l'année 1965 apparait un peu fraiche, mais en fait, les excédents de janvier, octobre et surtout décembre, masquent quelque peu le déficit prolongé (-1°03) de février à septembre qui couvre toute la période de végétation. La fraicheur particulièrement soutenue de juillet à septembre a contribué à donner à l'été son caractère de médiocrité.

En corrélation, l'excédent des précipitations est particulièrement important (+28,7%) et si tous les mois pairs (notamment février, juin et octobre) sont déficitaires à l'exception de décembre, l'excédent des mois impairs est particulièrement spectaculaire, surtout en juillet (+157%) et septembre (+193%). La fréquence exceptionnelle des précipitations (plus d'un jour sur deux) est encore plus spectaculaire puisqu'elle constitue probablement le record du siècle pour notre région.

On doit toutefois remarquer que le quart sud-ouest de la région (Ardèche et bordure est de la Drôme) n'ont reçu que des hauteurs d'eau voisines de la normale. La médiocrité générale de l'année se traduit bien entendu par une insolation fortement déficitaire, notamment en avril (-25,1%) et juillet (-19,6%). Seuls février et octobre ont été bien ensoleillés.

MOIS	Températ. moyenne 1965	Ecarts	Précipitations en mm. 1965	Ecarts	Nbre de jours	Durée d'insolation en heures 1965	Ecarts
Janvier	4.6	+ 1.6	48.6	+ 6	20	56	- 16
Février	2.0	- 2.5	8.0	-30	6	133	+ 24
Mars	8.3	- 0.2	66.8	+21	14	154	- 27
Avril	10.6	- 1.2	43.6	-13	21	155	+ 52
Mai	15.2	- 0.2	86.7	+19	15	231	- 12
Juin	19.5	+ 0.2	28.5	-41	10	251	- 10
Juillet	19.6	- 1.3	132.1	+80	17	234	- 57
Août	19.8	- 1.2	59.8	-12	13	255	- 5
Septembre	15.6	- 2.3	217.0	+143	19	178	- 25
Octobre	13.9	+ 1.4	35.4	-30	7	177	+ 38
Novembre	8.1	+ 0.4	77.8	+10	23	62	- 6
Décembre	6.2	+ 2.5	84.6	+36	23	50	- 5
Année	11.95	- 0.3	888.9	+198	188	1885	-204

Pluviométrie totale de l'année 1965 dans la Circonscription pour un certain nombre de Stations, avec l'écart à la "normale".

LOIRE	total	Ecart
Perreux	953mm	+273
Fourneaux	1101mm	+269
Montbrison	672mm	+ 76
Chalmazel	1515mm	+350
St Genis Terrenoire	815mm	+163
RHONE		
Monsols	1613mm	+476
Brullioles	989mm	+232
Villié Morgon	1040mm	+295
Villefranche	963mm	+254
Ecully	1062mm	+294
Loire	984mm	+170
AIN		
Beaupont	1410mm	+362
Marlieux	1122mm	+314
Divonne	1519mm	+381
Izernore	1990mm	+541
Anglefort	1878mm	+436
St Benoit s/Rhône	1621mm	+475
HTE SAVOIE		
Thonon	1188mm	+211
Contamine s/Arve	1303mm	+235
Rumilly	1552mm	+334
Groisy	1714mm	+349
Combloux	1788mm	+452

SAVOIE	total	Ecart
Yenne	1550mm	+390
Chignin	1515mm	+379
St Julien de Maur.	951mm	+179
Verrens Arvey	1968mm	+428
Ste Foy en Tar.	1529mm	+481
ISERE		
St Quentin Fall.	1086mm	+183
La Côte St André	1023mm	+ 96
Grenoble	1089mm	+ 96
Theys	1479mm	+364
St Baudille et Pipet	1020mm	+ 5
DROME		
St Sorlin en Vall.	864mm	+ 36
Bourg les Valence	769mm	- 92
Chateauneuf du Rh.	1033mm	+ 77
Crest	780mm	- 83
Montlaur en Diois	920mm	- 12
ARDECHE		
St Marcel les Annonay	826mm	+ 50
Tournon	821mm	- 22
St Sauveur de Montagut	913mm	-182
St Agrève	891mm	- 78
Valgorge	1808mm	- 50

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX